

**ARRÊTÉ DEP-2026-225 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE TAILLEUR DE PIERRE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22, D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 6 février 2013 portant création du certificat d'aptitude professionnelle tailleur de pierre ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle tailleur de pierre pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Frédéric LETOFFE, professionnel

Vice-président :

Monsieur Fangoo VAKIL, enseignant

Enseignants :

Madame Aksana DENOIS

Monsieur Luc LEBLOND

Professionnels :

Monsieur Sébastien D'ELIA

Monsieur Paul VERGONJEANNE

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET